

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0772

Commission principale :

Commune(s) :

Objet : Subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur :

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burriland, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0772**

Commission principale :

Commune(s) :

Objet : Subventions d'aide d'urgence aux associations Handicap International et Solidarités International dans le cadre du séisme en Haïti

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Un mouvement de solidarité important se met en place à l'échelle internationale à la suite du tremblement de terre qui a frappé le sud-ouest d'Haïti le 14 août dernier. Selon les derniers rapports publiés le 21 août par la protection civile haïtienne, le nombre de morts a maintenant dépassé les 2 200 et plus de 12 200 personnes ont été blessées. Près de 53 000 maisons ont été détruites et plus de 77 000 ont été endommagées. Environ 800 000 personnes ont été affectées au total. Le bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies estime que 650 000 personnes, soit 40 % des 1,6 million de personnes vivant dans les départements touchés, ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, dans un contexte d'insécurité grandissante.

Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et physique, les organisations non gouvernementales (ONG) se mobilisent en nombre aux côtés des autorités publiques, fortes de leur expérience en matière d'aide d'urgence et d'accompagnement post-conflit ou post-catastrophes naturelles.

Parmi elles figurent deux associations.

La première, Handicap International, une ONG lyonnaise mondialement connue, fournit depuis 2020, en liaison avec son antenne locale, un service de transport et de stockage aux acteurs humanitaires opérant en Haïti. Grâce à son projet nommé "MERLUH" (Mer logistique urgence humanitaire), Handicap International soutient, depuis le séisme, la livraison de l'aide humanitaire (eau, assainissement et hygiène, nourriture, abris, matériel de construction, matériel médical, essence, etc.) de Port-au-Prince vers les zones sinistrées du sud où l'insécurité est importante par le biais de transports maritimes et routiers sécurisés et banalisés (voiliers et camions banalisés).

La seconde, Solidarités International, est une ONG dont le siège est à Clichy. De renommée internationale, elle vient en aide aux personnes frappées par les conflits et les violences, les épidémies, les catastrophes naturelles et climatiques et les effondrements économiques. Présente en Haïti depuis 2010, elle s'appuie sur l'expertise technique et l'expérience des équipes composées de 32 employés nationaux, dont une équipe mobile "eau potable assainissement" en mesure de se déployer sur tous les terrains d'urgence du pays. Dans le cadre de la réponse au séisme, Solidarités International est le partenaire identifié par la direction de la protection civile et la direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement pour intervenir dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans le département des Nippes.

L'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

Dans le présent cas, il est proposé de contribuer à la mobilisation de solidarité envers Haïti, par l'attribution d'une aide d'urgence de 30 000 € répartie comme suit : 15 000 € au profit de l'association Handicap International et 15 000 € au profit de l'association Solidarités International, en appui à leur action d'urgence en Haïti suite au tremblement de terre.

L'aide financière d'urgence de la Métropole de Lyon permettra à Handicap International de renforcer sa capacité d'acheminement et de logistique de l'aide humanitaire par voies maritime et routière sécurisées.

Concernant Solidarités International, cette aide permettra un appui pour la fourniture et le stockage d'eau potable en urgence, la réhabilitation d'urgence de points d'eau rendus non fonctionnels par le séisme et la réalisation d'activités de sensibilisation et de promotion à l'hygiène afin de limiter les risques de développement d'épidémies ou de maladies hydriques ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord du Conseil pour examiner ce dossier selon la procédure d'urgence en application des articles L 3611-3 et L 3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Handicap International dans le cadre de son programme d'aide d'urgence en Haïti,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Solidarités International dans le cadre de son projet de réponse aux besoins urgents dans le domaine de l'eau des populations sinistrées suite au tremblement de terre dans le département des Nippes.

2° - **Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-269184-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
